



**Mairie de Lachelle**

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : [mairie@lachelle.fr](mailto:mairie@lachelle.fr)

**ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION**  
**GRANDE RUE**  
**N°60337-2024-029**

**Le Maire de la commune de Lachelle,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

**Vu** le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

**Vu** la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 21/03/2024, présenté par Monsieur Cédric DUCROT de la *société CAGNA Compiègne* – TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX – pour l'extension du réseau Basse Tension pour l'alimentation de 2 comptages.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 – Du 15/04/2024 au 14/05/2024 :** La *société CAGNA Compiègne* a l'autorisation d'effectuer des travaux afin de réaliser l'extension du réseau Basse Tension pour l'alimentation de 2 comptages dans la rue : Grande Rue.

Les mesures de réglementation suivantes seront appliquées pendant toute la durée des travaux :

- Basculement de la circulation sur chaussée opposée ;
- Sens des Points de Repères (PR) décroissants ;
- Interdiction de stationner et de dépasser pour tous les véhicules.

**Article 2 –** La *société CAGNA Compiègne* s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, elle sera tenue de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

**Article 3 –** Une pré-signalisation et une signalisation seront mises en place par la *société CAGNA Compiègne*, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

**Article 4 –** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 –** Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Cédric DUCROT de la *société CAGNA Compiègne* et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 21 mars 2024

Le Maire,

Xavier LOUVET

